



PUBLIC CONCERNÉ

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Personnel qui effectue toute opération d'ordre Electrique simple ou d'ordre Non Electrique sur ou dans l'Environnement des Ouvrages ou des Installations photovoltaïques, dès que ces derniers sont en situation d'être alimentés ou, au plus tard, dès leur première mise sous tension totale ou partielle, même pour Essai.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

PRÉREQUIS

- Être majeur



ACCESSIBILITÉ / HANDICAP

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

PROFIL DE L'INTERVENANT

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS & MÉTHODES

-Salle de formation adaptée.
Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.
Plate forme pédagogique photovoltaïque

CONTENU DU STAGE

1^{ère} journée - Tronc commun Tronc Commun N° 1

Grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
Domaines de Tension.
Zones d'Environnement et leurs limites.
Principe d'une Habilitation.
Définition des symboles d'Habilitation.
Prescriptions associées aux zones de travail.
Equipements de Protection Collective (barrière, écran, banderole, etc.).
Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés.
Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
Conduite à tenir en cas d'incendie dans un Environnement Electrique.
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

SUITE EN PAGE 2

TARIF • LIEU • DÉLAI D'ACCÈS

Tarif Inter-entreprises : nous consulter
Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91
Dates : cf. planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf. document en annexe)

CONTACT



01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com



OBJECTIFS

Être capable de maîtriser les risques électriques afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'habilitation électrique correspondante.



DURÉE & EFFECTIF

2 jours / 14 heures
Horaires :
9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00
12 personnes maximum

ÉVALUATION & VALIDATION

Test de connaissance théorique (QCM)
Contrôle continu pour la partie pratique
Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.



CONDITIONS DE RÉUSSITE

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.





CONTENU DU STAGE

SUITE DU PROGRAMME

1^{ère} journée - Module Chargé de chantier - B0 - H0 - H0V

- Documents et les acteurs concernés par les Travaux.
- *Utilisation des documents correspondant à son niveau d'Habilitation et à sa fonction.*
- *Identification des acteurs concernés.*
- Limites de l'Habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdictions, Zone de Travail, etc.)
- *Application des prescriptions de cette Habilitation.*
- Zone de Travail.
- *Application des instructions de sécurité.*
- *Surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.*
- *Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.*

2^{ème} journée : Module Intervention BT – Chargé d'Intervention Spécifique BT - (BP)

Savoirs et savoir-faire

- Acteurs concernés par les Opérations.
- Limites de l'Habilitation BP (Autorisation et interdictions, etc.).
- *Zone de Travail définie.*
- *Application des prescriptions.*
- *Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.*
- Fonctions des Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.
- *Reconnaissance des Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.*
- *Vérification visuelle du bon état des isolants des modules et des dispositifs de connexions.*
- Mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant sur une chaîne PV lors de la pose de modules photovoltaïques.
- *Mise œuvre des mesures de prévention en cas de détérioration d'un isolant lors de la pose de modules photovoltaïques.*
- Description des séquences pour l'interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X).
- *Mise en œuvre des mesures de prévention lors de la pose et du raccordement d'une série de modules dont le matériel de connexion est protégé (code IP2X).*
- *Analyse des risques préalablement à chaque Situation de Travail.*
- *Réalisation de l'interconnexion (code IP2X) des modules entre eux.*